



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **44-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 24 octobre 2013**

Le vingt-quatre octobre deux mil treize, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 10 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 13

Présents : V.BELLE, Y.BOULARD, S.CIALDELLA (pv de F.GILABERT)), C.COIGNÉ (PV de M.BAFFERT) ,C.DIDIER, G.FRIER (PV de A. CARBONARI) ,V.GONNET, M.MASTROMAURO, M.REPELLIN, J.TESSAIRE

Absents excusés : M.BAFFERT,
A.CARBONARI,J.CARRIER,J.GAUTHIER,F.GILABERT,G.JULLIEN,
P.MOLINARO,D.ROUX,

Secrétaire de séance : V.GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- COMMANDE PUBLIQUE
GROUPEMENTS DE COMMANDES**

- Composition de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes

Rapporteur : Christian COIGNÉ

Le Président expose :

Le Président rappelle que conformément à l'article 8 III du Code des marchés publics, Une commission d'appel d'offres du groupement est instaurée dès lors qu'une collectivité territoriale ou un établissement public local autre qu'un établissement public de santé ou un établissement public social ou médico-social participe au groupement.

Sont membres de cette commission d'appel d'offres :

1° **Un représentant élu** parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres **de chaque membre** du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;

2° Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur.
Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

- Pour les groupements dans lesquels les collectivités territoriales ou les établissements publics locaux autres qu'un établissement public de santé ou un établissement public social ou médico-social sont majoritaires, **le titulaire est choisi par la commission d'appel d'offres en application des règles prévues par le présent code pour les collectivités territoriales**

Considérant que chaque membre du groupement a délibéré sur l'élection ou la représentation au sein de la CAO du groupement de commandes

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur, en l'espèce le SIRD.

La composition de la CAO sera ainsi composée :

Membres	Titulaires	Suppléant
SIRD Coordonnateur	Yannick BOULARD, Président de la CAO	
Ville de Seyssins	Michel VERGNOLLE	Laurent CHAPELAIN
Ville de Seyssinet-Pariset	Bernard ROSTAN	Roselyne BLIN
CCAS de Seyssinet-Pariset	Christine ALLAMANNO	Roselyne BLIN
Ville de Fontaine	Marilyne MASTROMAURO	Claudine DIDIER
CCAS de Fontaine	Alain GRASSET	Sylvie BALDACCHINO
Ville de Sassenage	Patrick MOLINARO	Yves BERNARD
CCAS de Sassenage	Christian COIGNÉ	Chantal SERRAILLER
Ville de Noyarey	Aldo CARBONARI	Alain CHARBIT
Ville de Veurey-Voroize	Francette AMBLARD	Jean-Marc QUINODOZ

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 Octobre 2013

Le Président,

Christian COIGNÉ

